



AMALGAME *Express* n°3

Bulletin d'Informations de la Commune de Chaumont-Gistoux – janvier 2010

Éditeur responsable : Luc DECORTE. Rue Colleau, 2 à 1325 Chaumont-Gistoux

Chaumont : EXTENSION DES SABLIERES ENQUETE PUBLIQUE

Du 4 janvier au 17 février 2010, comme déjà signalé dans votre Amalgame de décembre, a lieu une enquête publique concernant une nouvelle zone d'extraction de sable sur le territoire de notre commune. **Le projet vise à transformer 110 ha de terres agricoles en sablières.**

Si l'exploitation du sable est une nécessité économique pour notre région, les autorités communales veulent, une fois encore, et devant vous, rappeler quelles sont, à leur estime, les conditions préalables de ce projet :

1. **Réaliser le déplacement INDISPENSABLE et SANS DELAI des installations** de l'exploitant qui se trouvent dans le centre de Gistoux (atelier d'entretien, station de lavage pour poids lourds, garages, ...)
2. **Prévoir un ACCES DIRECT pour tous les camions à l'E411 à partir de la 10^{ème} sortie.** Cette solution permettra d'éviter les itinéraires de fuite et préservera la quiétude des hameaux les plus proches que sont Libersart et Corroy-le-Grand. Cette solution protégera également les chemins de remembrement dans leur fonction d'origine.
3. **Garantir qu'il n'y aura PLUS JAMAIS DE DECHARGES !** Là encore, les autorités communales mettront tout en œuvre afin que le site des sablières ne soit jamais comblé par le moindre déchet ! Elles veilleront à en obtenir les garanties juridiques !
4. **Garantir que Chaumont-Gistoux restera une ZONE DE CAPTAGE D'EAU de grande qualité !** L'extraction du sable doit donc obtenir l'aval clair et officiel des sociétés des eaux concernées (SWDE et VNVW).

L'enquête publique a pour objet de permettre à la population de faire valoir son point de vue sur un projet. Elle n'a de sens et ne sera réellement efficace que si la population réagit le plus largement possible. Nous comptons sur vous pour que vous vous exprimiez dans le cadre de cette enquête.

COMMENT REAGIR ?

- En consultant le **dossier complet sur notre site communal** : www.chaumont-gistoux.be
- **En exprimant vos observations** par courrier identifié à peine de nullité par mail identifié à peine de nullité (urbanisme@chaumont-gistoux.be) oralement au service Urbanisme sur rendez-vous,
- En participant à la **réunion de concertation qui se déroulera à l'Espace Perez le 23 février 2010 à 19h.**

*Votre Collège communal,
Luc Decorte, Philippe Mignon, Luc Mertens, Anne-Marie Louette, Pierre Landrain et Natacha Verstraeten*